



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 40675

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur au sujet des conclusions du rapport de la Cour des comptes sur la fonction publique. Selon ce rapport, « le flou le plus grand » pèse sur les effectifs de policiers actifs réellement disponibles. Alors qu'au total le nombre de policiers par habitant est l'un des plus élevés d'Europe, les ratios révèlent de fortes inégalités, sans pour autant toujours correspondre aux zones de criminalité. De plus, les policiers sont « sur-utilisés » à des travaux administratifs. Ainsi, le rapport constate que « le coût moyen d'un policier actif étant supérieur d'au moins 50 % en moyenne à celui d'un membre des corps administratifs de même catégorie, le ministère de l'intérieur se prive de marges de manoeuvre considérables en maintenant des policiers actifs dans des tâches administratives ». Aussi, il souhaiterait connaître les suites que le Gouvernement entend donner à ces conclusions en ce qui concerne la gestion des effectifs de la police nationale.

Texte de la réponse

Conformément aux orientations fixées lors du colloque de Villepinte, le conseil de sécurité intérieure du 27 janvier 1999 a préconisé de renforcer la présence effective des fonctionnaires actifs de la police nationale, afin de garantir les conditions d'une sécurité optimale pour l'ensemble des citoyens. Cette priorité a été réaffirmée et précisée par le conseil de sécurité intérieure du 9 décembre 1999, qui, relevant que 1 200 fonctionnaires actifs de la police nationale ont déjà été affectés dans les circonscriptions les plus difficiles des 26 départements où la délinquance est la plus forte, a décidé d'amplifier et d'intensifier l'engagement du Gouvernement en ce sens. Cet objectif peut être atteint selon plusieurs modalités. Un premier type d'action consiste, comme le rappelle l'honorable parlementaire, à opérer une nouvelle répartition des tâches de manière à réaffecter, sur des fonctions opérationnelles, des fonctionnaires actifs de la police nationale exerçant des missions de nature administrative ou technique. C'est ainsi que, dans le cadre de la loi du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de la programmation sur la sécurité, 1 200 postes budgétaires ont été créés pour les personnels administratifs de la police nationale. Ce renforcement des effectifs a permis le redéploiement de fonctionnaires des corps actifs de police employés à des missions administratives, sur des tâches opérationnelles. Pour 2000, la loi de finances a prévu la création de 100 emplois de personnels scientifiques de la police nationale et, par transformation d'emplois d'officiers de police, celle de 36 emplois d'attachés de police. Ce processus est toutefois appelé à trouver des limites dans la substituabilité partielle ou imparfaite entre fonctionnaires actifs et fonctionnaires administratifs de la police nationale. En outre, l'externalisation de missions à caractère technique, telles que la maintenance du parc automobile ou celle des matériels informatiques mis à disposition de la police nationale, est engagée et doit également contribuer à cet objectif. C'est la raison pour laquelle, tant pour favoriser l'extension et le renforcement de la police de proximité que pour faire face à un accroissement des flux de départs en retraite, afin de renforcer les besoins opérationnels des services, le recrutement anticipé de personnels du corps de maîtrise et d'application a été décidé par le Gouvernement. Pour l'exercice 2000, le gain net d'effectifs opérationnels sera de plus de 2 400 gardiens de la paix.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40675

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2000, page 639

Réponse publiée le : 13 mars 2000, page 1671